

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 JUILLET

## FALLACIEUX MIRAGES

La Revue économique et financière publie un article que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs. On sait que ce recueil est dirigé avec compétence et talent, et qu'il n'est pas suspect d'opposition de principe au gouvernement républicain. Ses observations très vives n'en ont, en l'espèce, que plus de portée.

« Le vote de la Chambre, relatif d'une part au nouveau régime de la propriété bâtie, et d'autre part au dégrèvement de la propriété non bâtie, attend désormais la sanction du Sénat. A l'heure actuelle, le principe du dégrèvement de la terre a les plus grandes chances de triompher devant la Chambre Haute, et la commission des finances de cette assemblée l'a admis. Il n'en est pas de même de la transformation de l'impôt de répartition sur la propriété bâtie en impôt de quotité, et il semble, d'après les renseignements les plus sérieux, qu'une majorité très nettement hostile se forme au sein du Sénat contre cette modification.

« Aussi s'efforce-t-on d'exercer une pression, toute morale d'ailleurs, sur l'assemblée du Luxembourg. Cette pression se manifeste par des notes officieuses dans le genre de celle que nous transcrivons ici :

« A la suite du vote de la Chambre, un nouveau travail vient d'être fait, par les soins de l'administration des finances, sur les conséquences de l'application de la loi des contributions directes. »

« Voici le résumé :  
« Au taux de 3 20 0/0 adopté par la Chambre pour la propriété bâtie, 50 départements, et, dans l'ensemble des départements, 21,374 communes verront leur somme d'impôt diminuée.

« La diminution sera surtout sensible dans les communes rurales. Elle profitera surtout aux propriétaires des petites habitations et des petites usines.

« A ne considérer que les maisons, si l'on prend en bloc les 27,677 communes de 4,000 habitants et au-dessous, on constate que la contribution foncière, actuellement réclamée à ces communes, sera réduite de 10 0/0. Pour l'ensemble des maisons d'un loyer de 100 à 200 francs.

« En ce qui concerne les usines, la réforme est d'un effet encore plus favorable : 97 0/0 de ces établissements — ceux qui ne comportent pas une valeur locative supérieure à 10,000 francs — seront dégrévés, dans l'ensemble, d'une somme supérieure à 4,300,000 fr.

Ce dégrèvement s'opérera dans les proportions suivantes :

43 0/0	pour les usines de 200 fr. de loyer et au-dessous.
42 0/0	— de 201 fr. à 500 fr.
39 0/0	— de 501 fr. à 1,000 fr.
33 0/0	— de 1,001 fr. à 2,000 fr.
18 0/0	— de 2,001 fr. à 5,000 fr.
7 0/0	— de 5,001 fr. à 40,000 fr.

« On le voit, la réforme de l'impôt foncier sur la propriété bâtie, qui est dans son principe une œuvre d'équité, présente dans ses résultats un caractère d'exemplaire répartition en faveur des moins avantagés de la fortune et des industriels qui commencent.

« Ajoutons que la réforme nouvelle ne rétablit pas seulement l'égalité devant l'impôt à l'égard de tous les propriétaires d'immeubles bâtis ; elle réduit en outre, pour la propriété non bâtie, les contingents de 82 départements d'une somme totale de 15,267,977 fr. »

Il faut convenir tout d'abord que cette note, répandue à profusion et publiée par pas mal de journaux, est très habilement rédigée : c'est simple, précis et court ; il n'y a pas de grandes phrases, mais des chiffres ; or les chiffres séduisent les esprits sévères et effarouchent tellement les autres qu'ils n'osent pas les contrôler, si bien qu'un beau tableau de nombres a toujours été un excellent moyen de discussion.

Pourtant, nous qui ne sommes pas sévères, mais qui ne nous inclinons qu'avec un respect relatif devant les alignements de chiffres, nous demanderons la permission de faire observer que ceux de la susdite note officieuse n'excluent pas, de prime abord, une tendance à imposer au public de fallacieux mirages.

Ainsi, dans ce document, on relève cette affirmation : « Pour l'ensemble des maisons ne dépassant pas 200 francs (comme valeur locative), la diminution sera d'environ un million et demi. » C'est bien. Et comment sera réparti ce million et demi ? La note le dit : Les maisons jusqu'à 50 fr. seront dégrévées de 25 0/0 de l'impôt. C'est un grand progrès. De 50 à 100 fr., elles seront dégrévées de 12 0/0. C'est parfait. De 100 à 200, elles seront également dégrévées... de UN 0/0 de l'impôt.

Ainsi, une propriété foncière qui payait par exemple, 40 fr., ne payera plus que 9 fr. 90. Soulagement considérable, en vérité ! Pourquoi offrir au public un leurre aussi grossier ? C'est à la fois inutile et dangereux. Si la péréquation de la propriété bâtie a été opérée suivant les règles de l'équité, si elle constitue une opération légitime, il n'est pas besoin, pour la justifier et la faire accepter, de ces petites manœuvres auxquelles il serait facile de donner un nom.

Mais tout, dans cette note, porte la marque de la même tendance à ruser avec le bon sens. Ici, on ne se contente plus d'agrémenter la pilule d'une feuille d'or : on va jusqu'à supprimer l'ordonnance du médecin qui pourrait mettre le client en garde contre son amertume. On glisse habilement sur le caractère essentiel, périlleux et contraire à toutes nos traditions, de cette réforme sur la transformation d'un impôt de répartition en impôt de quotité.

Nous avons souvent dit à ce sujet toute notre pensée et nous ne nous lasserons pas d'y revenir. En ce qui concerne la plus-value de la propriété bâtie, nous n'aurions jamais demandé une augmentation quelconque. Du jour où cette augmentation sous forme d'une péréquation soutenable, était décidée, nous avons demandé, puisque le fait était acquis, que ce supplément

de ressources créé en dehors de nos revendications vint soulager la terre. Mais il est une chose que nous combattons à outrance : c'est la transformation de l'impôt foncier de répartition en impôt de quotité.

Nous la combattons parce qu'elle est opposée aux principes libéraux que nous défendons ; parce qu'elle enlève au contribuable les garanties que lui laisse la répartition. Nous la combattons parce qu'elle introduit dans notre régime financier, par une porte bâtarde, le système de l'impôt sur le revenu, changement assez grave, ce semble, pour que les amis comme les ennemis de ce mode de perception le présentent au grand jour.

Nous la combattons parce que le taux auquel l'impôt est fixé est absolument arbitraire, et que rien, absolument rien, ne nous met à l'abri d'une augmentation si tentante pour le pouvoir, si facile à obtenir, qu'on pourrait, dès à présent, la considérer comme certaine si cette modification était votée. Nous la combattons enfin parce qu'elle constitue un précédent qui sera désormais une menace perpétuelle, et qu'on demanderait peut-être l'année prochaine à l'agriculture pourquoi elle s'étonnerait d'être traitée comme propriété bâtie.

Il y a là plusieurs raisons, comme on voit : les unes presque personnelles, tirées de souci d'une cause qui nous est chère ; les autres générales, dérivant du sentiment de la liberté et du droit. Nous sommes sûrs que le Sénat saura apprécier les unes et les autres. Son rôle est d'être le gardien des traditions saines qui survivent dans le désarroi de nos luttes. Nous attendons son verdict. Nous croyons qu'il sera en même temps accordé à la terre le dégrèvement si longtemps attendu auquel elle a le droit, et repousser l'entrée honteuse dans nos budgets d'un principe désastreux et fatal.

## INFORMATIONS

### CE QU'ILS EN PENSENT

« C'est à se demander pour qui travaille M. Ribot. Est-ce pour la France ? Est-ce pour l'Angleterre ? »

C'est la Nation qui se pose cette question.

« Toujours trop aimable avec nos égoïstes voisins, notre diplomatie a été « roulée » par le Foreign-Office, et que M. Ribot a obtenu des « avantages » qui prèteraient à sourire si la France n'était pas en jeu. »

C'est le XIX<sup>e</sup> Siècle qui fait cette constatation.

S'ils jugent ainsi leurs ministres et qu'ils les maintiennent, c'est qu'ils désespèrent de trouver mieux chez eux.

Tant valent les élèves républicains, tant vaut l'école.

### LES AGENCES D'ÉMIGRATION

Le conseil des ministres s'est occupé avant-hier des agences d'émigration sur lesquelles le gouvernement doit être interpellé aujourd'hui jeudi.

M. Constans adressera aux préfets une circulaire les invitant à appliquer rigoureusement les règlements relatifs aux agents d'émigration.

Le ministre prépare également un projet augmentant les garanties pour la protection des émigrants contre les agences.

### RETOUR D'ÉMIGRATION

Le paquebot la France, qui est arrivé avant-hier de l'Amérique du Sud, rapatrie 1,176 émigrants italiens, espagnols et français, revenant du Brésil, de l'Uruguay et surtout de la République Argentine, chassés par la misère et le manque de travail.

Beaucoup de ces malheureux, privés de ressources, restent là-bas, mendiant et gagnant les provinces de l'intérieur pour vivre.

### On lit dans le Journal des Débats :

« Un bruit singulier circule dans les cercles maritimes. On affirme que, après s'être concerté avec la commission du budget pour donner aux cadres des officiers de vaisseau une augmentation d'ailleurs fort modeste, l'honorable M. Barbey se verrait arrêté par l'opposition nettement exprimée du ministre de la guerre, car c'est à ce titre que M. de Freycinet aurait formulé ses objections à une mesure dont tout le monde reconnaît le bien fondé. »

### UN TRAITÉ

Une dépêche de Nice apprend que les journaux italiens de Coni annoncent qu'un soldat français, appartenant au 24<sup>e</sup> chasseurs alpins, a déserté à la frontière et s'est constitué hier prisonnier à la gendarmerie de Coni. Les journaux ajoutent que ce soldat, nommé Jean Goudet, était porteur de huit cartouches de poudre sans fumée, qui ont été immédiatement expédiées à Rome.

### ASSEZ DE LYCÉES

Une statistique officielle vient de permettre la constatation d'un fait assez singulier. En 1887, la population des lycées était de 31,709 élèves, dont 25,609 internes ; en 1888, elle est de 32,388 élèves, dont 25,133 internes ; en 1889, elle est de 31,962 élèves, dont 24,268 internes ; en 1890, elle n'est plus que de 31,102 élèves, dont 23,249 internes. Il semble donc qu'on se trouve en présence d'un mouvement de décroissance dont la proportion augmente chaque année.

Les causes sont assez difficiles à déterminer, d'autant plus qu'à Paris il y a une augmentation dans le nombre des élèves tandis que c'est la diminution en province qui a pour résultat les moyennes que nous venons d'enregistrer. Il ne s'agit point non plus, comme on pourrait le croire, de la nature de l'enseignement, puisque le nombre des élèves suivant les collèges communaux et les écoles primaires supérieures a diminué aussi. En tout cas, cette statistique prouve une chose : c'est qu'il y a assez de lycées et qu'on devrait s'abstenir d'en créer de nouveaux. En vingt ans, le nombre de lycées en France a passé de 83 à 106. C'est plus que suffisant. Créer de nouveaux établis-



sements de cette catégorie, alors que la population des anciens diminue, ce serait le comble de l'aberration financière. Il est vrai que ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour qu'on s'abstienne.

### Le culte de Voltaire

Un jour, Edmond Texier disait : « Le véritable châtement de Voltaire, qui ne croyait pas aux religions, c'est d'être devenu le dieu des imbéciles ! »

Ma foi, nous en sommes bien fâchés pour les Français officiels qui, dimanche, ont assisté à l'inauguration de la statue de Voltaire, à Ferney ; mais sa boutade vous a un parfum de vérité aristophanesque qui fait plaisir à respirer.

Or, parmi les Français officiels qui avaient jugé bon de représenter le gouvernement, on comptait : M. Le Royer, président du Sénat, ayant à ses côtés M. Joliet, préfet de l'Ain, MM. Morellet, Gonjon et Mercier, sénateurs, et MM. Giguet et Herbert, députés.

Tout naturellement, il y a eu banquet et discours en l'honneur de Voltaire ; celui de M. Gonjon a été particulièrement remarqué. L'honorable sénateur, faisant l'éloge du plagiaire de Shakespeare, a cru devoir citer ce passage d'une de ses correspondances :

« Je n'ai point cette raideur d'esprit des vieillards. Je suis flexible comme une anguille et vif comme un lézard et travaillant toujours comme un écureuil. »

L'homme-ménagerie, alors ! comme il y a l'homme-orchestre.

Mais, voyez comme l'heure est bien choisie pour cette exhibition de flagorneries !

C'est au moment où la France entière glorifie Jeanne d'Arc, que des Français brûlent l'encens sous le nez de son insulteur, et c'est alors que l'Alsace et la Lorraine sont opprimées par la Prusse, que l'on célèbre les vertus du plat courtisan du roi de Prusse.

(La Patrie.)

### Catastrophe de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 30 juillet.

Une terrible catastrophe de grison a eu lieu hier au puits Pélassier, de la concession Villebreuf, à six heures du soir.

Le poste des ouvriers du service de jour venait de remonter et celui de nuit arrivait à peine au fond du puits, quand une explosion formidable s'est produite à la dernière cordée qui se trouvait dans la cage de descente ; elle comprenait douze mineurs qui ont ressenti une violente secousse ; deux furent précipités hors de la cage au fond du puits et n'ont pas reparu ; les autres, comprenant le désastre qui venait de se produire, continuèrent à descendre pour secourir leurs camarades.

La nouvelle de l'explosion se répandit comme une trainée de poudre, et avant que des mesures d'ordre aient pu être prises, les abords du puits étaient encombrés par une foule de femmes et d'enfants.

Au contraire des catastrophes précédentes, l'explosion de Villebreuf n'a causé aucun dégât dans la mine : pas d'éboulements derrière lesquels on soit obligé d'aller chercher les victimes ; pas d'incendie qu'on soit forcé d'éteindre avant d'explorer les galeries.

Dès la première heure, on a été fixé sur le sort des ouvriers engagés dans la mine. On a remonté immédiatement les blessés, une quarantaine, dont la plupart ne survivront pas. Puis il a suffi de parcourir les galeries pour retrouver immédiatement les morts.

A trois heures du matin, ce travail de recherches au fond du puits était terminé.

Les corps étaient alignés en bas et chaque cordée en remontait quatre.

Saint-Etienne, midi.

Quatre-vingt-dix-huit cadavres sont sous les hangars de la mine, la plupart déjà en bière et reconnus par la famille ou les amis.

Le sauvetage a été facilité par le peu d'éboulements.

On lutte contre le feu qui s'est déclaré dans la cime du grand plan.

Avec les cadavres déposés à la Morgue et les blessés à peu près perdus, on dépassera malheureusement le chiffre de 420 morts.

Il y a 85 cadavres sur le carreau de la mine, 42 à l'hôpital, 2 à l'asile de nuit. Avec un dans le puisard cela fait 100.

On compte 36 blessés soignés à l'hôpital et 6 à l'asile de nuit.

Quelques autres sont chez eux.

On attribue l'accident à une lampe restée ouverte et qui a été retrouvée.

### ÉTRANGER

BULGARIE. — On télégraphie de Berlin au XIX<sup>e</sup> siècle :

« Je tiens de source très autorisée que notre Cabinet a pris de graves résolutions touchant la question de Bulgarie.

« Les négociations, conduites par le colonel Mouktouroff, ministre de la guerre bulgare, ont abouti à ce résultat que le gouvernement autrichien encourage Stambouloff à proclamer l'indépendance de la Bulgarie, en lui promettant de reconnaître immédiatement le fait accompli.

« Le colonel Mouktouroff attend ici le prince Ferdinand, le 30 juillet. Il rentrera avec lui à Sofia.

« Le prince sera proclamé, sous le nom de Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Bulgarie et de Roumélie. »

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 juillet 1890.

Ce que nous avons dit ces jours derniers au sujet de la langueur du marché peut se répéter aujourd'hui.

A part quelques rachats motivés par la liquidation de demain, les transactions sont nulles. Le 3 0/0 finit à 92.80 ; le 4 1/2 0/0 à 107.10.

Les actions des grands établissements financiers restent à leurs cours précédents. Le Crédit Foncier, à 4247, est très ferme. La Banque de Paris clôture à 807. La Banque d'Escompte à 508. Le Crédit Lyonnais, à 755, est sans changement. La Société Générale se traite à 490 au comptant, à terme elle a été poussée à 492.50. La Société des Dépôts et Comptes courants est à 600.

La Banque Nationale du Brésil est sans mouvement à 608.75. Le bilan au 30 juin de cette Société accuse un essor constant et progressif des affaires sociales.

Les numéros suivants des obligations des Immeubles de France, sortis au tirage du 10 juillet, sont remboursables à 1,000 francs à partir du 10 août :

12243	13947	17856	21588	34148
40316	54421	54813	59243	69635
76548	90887	93633	97033	97591
98750	101525	106145	107227	108861
113613	114803	117656	118117	122094
135433	139880	144954	147261	

On s'entretient en Bourse des actions de la Société Hispano-Néerlandaise. Emises dernièrement à 25 francs, elles cotent déjà 26.50 et 27 francs. On dit que les résultats de l'exploitation des alluvions de Plinto donneront dans un bref délai une plus-value considérable aux titres de cette Société.

La Gold-Trust fait 62.50.  
Les Pierrieres de Cevlan 50.  
Les Chemins de fer Economiques sont à 412.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### TENTATIVE D'ASSASSINAT

Un drame sanglant a mis hier soir en émoi la population de la rue Saint-Nicolas.

Un sieur Guillemot, mécanicien employé au chantier lors de la construction du pont du chemin de fer de Saumur, avait fait la connaissance de la fille G. et il l'avait épousée.

Guillemot ne tarda pas à s'apercevoir que sa femme lui faisait des infidélités. Pour couper court, il l'emmena à Nantes. Il y a quinze jours, cette malheureuse épouse reçut de l'argent de son amant pour la faire revenir à Saumur. Elle partit, abandonnant son mari, et s'établit en garni rue Saint-Nicolas.

Hier matin, Guillemot arrivait de Nantes, où il demeurait rue Saint-Clément, 49 ; il acheta un poignard et un revolver, et, après s'être excité par des petits verres de liqueurs, il se présenta chez M. Rabion, coiffeur, rue du Puits-Neuf, lui demandant une fausse barbe.

Cette première acquisition conclue, Guillemot avait besoin de couleurs pour se maquil-

ler. M. Rabion ne voulant plus, rien vendre à cet homme, lui conseilla d'aller chez un peintre en bâtiments, M. Maurat.

C'est alors qu'en sortant, tenant le bouton de la porte, Guillemot dit que tout cela lui servirait à minuit pour tuer sa femme, sur la conduite de laquelle il donna des explications très détaillées.

M. Rabion se hâta alors d'aller au bureau de police, déclarer qu'il venait de vendre une fausse barbe à un individu pris de boisson qui lui avait fait la confidence qu'on vient de lire. L'agent de service se lia peut-être un peu trop sur l'état d'ivresse qui lui était signalé et se tint pour averti.

Guillemot s'était présenté chez M. Fazi, peintre, rue du Marché-Noir, et, s'asseyant résolument dans l'atelier, dit qu'il fallait le peindre. M. Fazi crut que notre homme demandait qu'il fit son portrait, et après avoir ri de la situation de ce client parvint à l'évincer sans le peindre d'aucune façon.

Vers 3 heures, Guillemot, qui avait rôdé rue Saint-Nicolas, monta chez sa femme qu'il ne trouva pas. Était-elle cachée ou absente ? Il fit du tapage et annonça son retour.

Dé 3 heures à 3 heures, il se promena toujours en ville avec sa fausse barbe sous le bras enveloppée dans un numéro de journal, ainsi qu'il avait été signalé à la police.

A cette heure il se présenta de nouveau, demandant au propriétaire s'il ne logeait pas une particulière qui avait un enfant de trois mois. Celui-ci répondit qu'en effet il logeait une jeune femme, et, le trouvant très exalté, lui demanda ce qu'il lui voulait.

— Mais c'est ma femme et je la verrai, dussé-je coucher dans l'escalier.

Le propriétaire, M. B., s'aperçut alors que cet intrus dissimulait mal d'une main un couteau, de l'autre un revolver.

Après avoir parlementé quelque temps, comprenant qu'il n'y pouvait rien, il fit prévenir la police.

Pendant ce temps, Guillemot avait gravi l'escalier, forcé l'entrée de la chambre où se trouvait sa femme, et, après de courtes et tapageuses explications, déclara sur elle deux coups de revolver.

Une balle est entrée dans la cuisse, une autre a fait une large plaie à la tête. Sur ces entrefaites, les agents Boudier et Laporte arrivèrent et saisirent le bras du coupable au moment où il allait porter un coup de couteau.

Il se laissa désarmer sans trop de résistance. Bientôt la victime fut descendue ensanguinée et transportée à l'hospice.

L'assassin, conduit au bureau de police où il subit un premier interrogatoire, fut de là emmené à la prison.

M. Côme, substitut du procureur de la République, et M. Chauveau se sont rendus aus-

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Il ne se remit en route qu'après avoir vu l'Anglais disparaître au détour du sentier, et, tout en marchant, il se retournait de temps en temps pour s'assurer qu'il n'avait pas encore l'importun à ses trousses.

Or, l'importun, couché à plat ventre sur le sommet d'un roc, observait avec attention la direction que prenait Robillard, et ne paraissait nullement songer, malgré l'orage prochain, à regagner l'auberge.

Le messager de Belcourt ne pensa bientôt plus à l'opiniâtre Jobson et ne s'occupa que de remplir sa mission au plus vite. Il atteignit, sans avoir rencontré personne, le bloc de pierre sous lequel il devait déposer la lettre et la glissa à l'endroit désigné ; puis, tirant de sa poche un morceau de linge blanc dont il s'était muni pour cet usage, il l'attacha négligemment à un genêt, comme si le vent l'eût porté là par hasard.

Ces dispositions prises, il resta caché dans

les hautes herbes, les yeux fixés sur le châteaun, afin de vérifier si son signal était aperçu.

Il attendit quelques instants, mais rien ne confirma son espérance. Les fenêtres de cette façade du château étaient closes ; aucun rideau ne tremblait derrière les vitres, pour faire supposer qu'on était en éveil, et cette partie du bâtiment paraissait déserte.

Il ne tarda pas à perdre patience.

— Mon maître, pensait-il, a besoin de la réponse pour repartir ce soir même. D'autre part, l'orage est imminent et, s'il éclate, la jeune demoiselle, lors même qu'elle remarquerait le signal, ne pourrait se rendre à la roche... La soirée se passera ainsi et nous perdrons vingt-quatre heures.

Après une nouvelle pause, il se leva brusquement.

— Il n'y a plus à hésiter, dit-il : voyons si la porte du jardin est encore ouverte.

Et il s'avança, presque en rampant, vers le massif d'arbres qui entourait la maison Viglat.

Tout, dans le petit bâtiment, était fermé comme à l'ordinaire ; la solitude paraissait régner au dedans comme au dehors. Robillard

contre l'habitant du pavillon, car les herbes étaient piétinées, les arbustes brisés.

Malgré les exigences du moment, il conçut la pensée de chercher son chapeau, resté, l'avant-veille, sur le théâtre du combat. Peut-être n'avait-il pas été ramassé, et le brave pitre, qui, comme tous les gens habitués à vivre de peu, attachait du prix aux moindres objets lui appartenant, commença une investigation minutieuse au milieu des orties et des ronces.

Comme il était absorbé par cette besogne, le volet d'une des fenêtres du premier étage s'ouvrit furtivement et se referma aussitôt. Puis il y eut un remuement de meubles dans la maison et tout relevint silencieux.

Robillard, à la suite de recherches infructueuses, allait pénétrer dans le jardin ; la porte de la maison s'ouvrit et Blaisot se montra sur le seuil.

Le teneur de livres avait cette mise bourgeoise et propre qui lui était habituelle. Quoique sa figure fût couverte de contusions et que sa chemise traitât encore un certain maïaise, il n'avait plus de linges autour de la tête, et l'écharpe qui, naguère, soutenait son bras, avait disparu.

Il dit à Robillard en souriant :

— C'est vous, camarade ? Ma foi ! sans rancune !... A bon chat bon rat ! Vous voulez votre chapeau, n'est-ce pas ? Je l'ai ramassé hier dans l'enclos ; je vais vous le rendre.

Le pitre ne s'attendait guère à un semblable accueil ; mais il avait en lui trop de droiture et de générosité naturelle, pour qu'il ne fût pas touché d'un procédé si plein de mansuétude.

— Merci, Monsieur, répliqua-t-il avec rondeur ; ma foi ! ce n'est pas de refus... Où est-il, mon chapeau ?

— Là, dans cette bicoque qui me sert de bureau... Entrez.

— Trop de bonté... Me voici.

Et Robillard se dirigea vers la porte. Blaisot s'effaça complaisamment pour le laisser passer et l'honnête pitre se disait à lui-même :

— Comme on se trompe ! Moi qui avais si mauvaise opinion de ce bourgeois ! Rien de tel, pour devenir bons amis, que d'échanger des coups de ping ! Il y a des gens qu'il faut battre pour s'en faire aimer !

La salle basse du pavillon, avec ses volets de chêne, était, ainsi que nous le savons, très obscure. Un peu de lumière eût pu venir de



sitôt dans la chambre de la victime pour commencer l'instruction de cette affaire.

Guillemot a déclaré avoir eu l'intention de tuer sa femme et son amant s'ils s'étaient trouvés réunis. Il pleure à la pensée de ses enfants qui se trouvent déshonorés et par leur mère et par leur père. Il a prétendu n'avoir pas bu, mais au contraire n'avoir ni bu, ni mangé, ni dormi depuis trois jours.

Ce matin, la victime vivait encore et M. le docteur Contant ne désespérait pas de la sauver. Cependant la balle de la cuisse n'a pu encore être extraite. Sa blessure à la tête paraît avoir été faite par des coups de monture de revolver qu'il lui a portés dans l'escalier au moment où sa femme cherchait à fuir en criant à l'assassin et appelant au secours.

On nous donne sur Guillemot des renseignements tout en sa faveur. D'un caractère assez calme, il a dû céder à une grande surexcitation causée par la conduite de sa femme, et surtout aux influences de l'alcool.

Guillemot, Guillaume, âgé de 33 ans et originaire de Iradouer (Ile-et-Vilaine), est employé dans les tramways de Nantes.

Des voleurs se sont introduits chez M. Goulet, rue du Puit-Mail, et ont pris dans sa cave deux bouteilles de vin de Mâcon.

On a signalé aussi à la police un grand monsieur fort bien mis, descendu à l'hôtel Budaï, et qui ne semble pas avoir toutes ses facultés.

Hier soir, un mendiant infirme a volé cinq francs à M. Cibron dit Ceshron, ouvrier peintre.

#### LE « ZANZIBAR-CONDIMENT »

Nous lisons dans la *Dépêche* de ce matin :

M. E. Philibert, fabricant de moutarde et condiments, à Saint-Symphorien, nous adresse une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Puisque vous avez relaté la condamnation prononcée contre moi, je vous prie de vouloir bien annoncer dans votre journal que j'ai immédiatement interjeté appel de la décision qui me frappait, étant bien décidé à faire valoir mes droits en appel.

« La tendance accusée par les jugements rendus est bien claire : on a voulu atteindre les gros fabricants, puisque je suis condamné à une peine exorbitante pour avoir vendu mon Zanzibar-condiment tel qu'il était et sans le vendre ni l'annoncer comme poivre, tandis que M. G..., épicerie à Saumur, qui revendait comme poivre moulu mon produit, n'a été condamné qu'à seize francs d'amende.

« Il faut vous dire, monsieur le rédacteur, ce qu'est le Zanzibar-condiment.

« J'ai donné cette dénomination commerciale fantaisiste, mais licite, à un produit que je vends comme condiment, c'est-à-dire comme

la porte entr'ouverte ; mais l'ombre des arbres d'une part, de l'autre les nuages orangeux qui envahissaient le ciel, ne permettaient plus de distinguer les objets. Robillard s'avancait presque à tâtons ; la porte se referma et Blaisot dit :

— Attendez, je vais vous conduire... Votre chapeau est dans la pièce d'en haut et il faut monter le prendre.

— On ne voit goutte ici, répliqua Robillard gaiement, et si je ne savais que, lorsque vous y êtes, vous vous éclairez avec une bonne lampe...

Tout à coup, il reçut par derrière une vigoureuse poussée, comme si l'on se fût jeté sur lui à corps perdu. Surpris, il perdit l'équilibre et tomba en avant ; le sol manqua sous ses pieds, et il fut précipité, d'une assez grande hauteur, dans une cave dont il n'avait pas vu la trappe ouverte.

Il resta une minute sans voix et sans mouvement. Il croyait avoir tous les membres brisés et son sang s'échappait par plusieurs blessures. Enfin, il poussa quelques faibles plaintes et essaya de se relever. D'en haut, un rire moqueur se fit entendre et Blaisot s'écria :

assaisonnement, et j'en ai même effectué le dépôt, conformément à la loi, au conseil des prudhommes de Tours. Ce condiment est le résultat d'un mélange de substances absolument inoffensives pour la santé, composé de 25 à 30 p. 0/0 de poivre et d'autres condiments végétaux, et donnant un très bon assaisonnement.

« Jusqu'à ce jour, il était licite de vendre un produit alimentaire, quel qu'il fût, du moment où il n'était pas nuisible à la santé, et où il était annoncé à l'acheteur sous une dénomination ne pouvant le tromper.

« Je ne doute pas qu'on me rende justice, alors surtout que j'ai eu le soin de spécifier que je ne mettais pas en vente mon produit sous le nom de poivre, mais que je vendais un condiment tel qu'il était, de façon à ne tromper personne. »

#### CONGÉ EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Le conseil supérieur de l'Instruction publique a adopté un arrêté accordant un congé le 8 mai de chaque année aux établissements en l'honneur de Jeanne d'Arc.

L'administration des postes vient de mettre en circulation de nouvelles cartes postales. Ces cartes sont jaunâtres et d'une teinte uniforme des deux côtés. Le timbre est d'une couleur brun pâle.

Inutile d'ajouter que, malgré cette transformation de couleur, le prix des cartes en question n'a pas été changé.

#### « LE PIED DE MOUTON »

Le nombreux public qui a comblé la salle hier soir et affronté cette chaleur presque insupportable n'a pas été déçu dans ses espérances ; la représentation a été bonne, le succès complet. Ce soir, et pour la dernière fois, paraît-il, ce sera mieux encore, car le machinisme sera mieux étudié, et les hésitations d'un début auront disparu.

Le principal attrait de ces pièces féeriques, ce sont les ballets. Ceux du *Pied de Mouton* peuvent compter parmi ce qu'on a vu de mieux à Saumur, comme nombre d'abord, puis comme ensemble, costumes et surtout talent chorégraphique.

Le plaisir n'a pas été totalement pour les yeux ; la voix agréable et le jeu élégant de M<sup>lle</sup> Alice Raymond ont fait du petit amoureux Guzman un charmant personnage, plein de désinvolture, et le trio Lopez, Nigandinos et Lazarille ont désopilé par leurs saillies et leurs calembourgs.

Ce qui a beaucoup amusé aussi, ce sont les excentricités des trois clowns. Le tableau de l'hôtellerie de Saint-Placide est à voir. Seul, il vaut l'argent. Le ballet des fleurs, le ballet des frimas ont été applaudis à tout rompre. L'enthousiasme était complet, et nous

— Effronté monchard, j'ai ma revanche cette fois... Mal t'a pris de venir rôder de ce côté aujourd'hui encore ; tu y laisseras ta peau... Personne n'approche jamais de cette mesure abandonnée ; et moi, je vais quitter ce pays tout à l'heure, pour passer à l'étranger... Bon courage ! donc, et tire-toi de là, si tu peux.

Au même instant, la lourde trappe retomba avec fracas.

Robillard voulut adresser quelques supplications à l'homme qui venait de le prendre dans cet horrible piège ; mais, selon toute apparence, sa voix ne parvenait pas jusqu'à son bourreau. Il entendit pourtant encore aller et venir au-dessus de sa tête ; puis, la porte de la maison se ferma bruyamment et tout devint silencieux comme la tombe.

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur

JEUDI 31 Juillet 1890

### LE PIED DE MOUTON

La plus grande féerie à succès, en 3 actes et 16 tableaux, remaniée au goût du jour pour l'Eden-Théâtre de Paris en octobre 1889.

sommes convaincus que la joie du public va se communiquer à tel point que ce soir, malgré la même chaleur qu'hier, la salle va se trouver bondée.

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

##### Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 2 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande.

##### Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 9 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 6 fr.

D'Angers à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 6 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 3 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 52 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir 1<sup>er</sup> août.

TIGNÉ. — Vol. — Vendredi, un billet de 400 fr. et divers papiers ont été dérobés au préjudice de M. Millet, marchand de graines à Tigné.

DOUCES. — Vol. — Un vol assez important d'abricots a été commis au préjudice de la veuve Gasté, propriétaire.

MONTREUIL-BELLAY. — Vol. — Pendant la nuit, des malfaiteurs ont enlevé une trentaine de gerbes de blé, estimées 50 fr., appartenant au sieur Chasles, propriétaire.

ANGERS. — Insolation. — Le 29 juillet, un ouvrier, qui travaillait sur les quais, à Angers, a été frappé d'insolation. Comme on le conduisait en voiture à son domicile, situé rue Toussaint, son état s'est aggravé de telle façon qu'il a dû être transporté immédiatement à l'hôpital.

Suicide. — Le nommé Jules Pellerin, menuisier, a été trouvé hier matin pendu à son domicile, rue de la Poissonnerie, 18, à Angers.

M. le docteur Jagot, mandé à toute hâte, n'a pu que constater le décès.

On ignore les causes de ce suicide.

Doctorat. — Une dépêche de Bordeaux annonce que MM. Maurice Cocard et Simon, élèves de l'Ecole de médecine d'Angers, ont passé avec succès leur premier examen de doctorat.

Le vol de la rue Plantagenet (suite.) — Les époux R..., le mari employé chez M. Brébant, négociant, dont le magasin touche au bureau de tabac où le vol a été commis, ont été arrêtés. L'attitude de R... pendant l'enquête faite par la police a déterminé le commissaire à faire une perquisition chez lui. On a découvert alors, non pas les traces du vol du bureau de tabac, mais des objets qui provenaient vraisemblablement du magasin de M. Brébant, et sur la provenance desquels les époux R... n'ont donné que des explications embarrassées.

En présence de cette attitude, le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation des époux R... qui ont été écroués à la prison d'Angers.

#### A PROPOS DE L'ÉLECTION DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

Ce n'est pas M. Jamet, le nouveau conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, élu dimanche dernier, mais bien l'honorable M. Baudry, maire, ainsi que nous l'avions déjà dit, qui a été frappé de la révocation par les soins de M. le préfet d'Indre-et-Loire. C'est par suite de cette révocation, et pour compléter le Conseil municipal, que l'élection du 27 juillet a eu lieu. Le nouveau maire sera élu dans quelques jours.

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* s'exprime en ces termes au sujet de l'élection de dimanche :

« Nous avons annoncé à M. le préfet le nouveau camouflet que vient de lui infliger le suffrage universel.

« Le successeur de M. Le Mallier doit s'apercevoir qu'on ne fait point marcher à la baguette ces excellents Tourangeaux.

« Depuis que M. Gentil est dans ce département, trois élections municipales ont eu lieu dans trois communes différentes.

« Toutes ont été conservatrices.

« L'autre jour, c'était à Pernay, où la liste du maire républicain était battue à plates coutures par la liste conservatrice à la tête de laquelle s'était placé l'honorable M. Auviroy.

« Quelque temps après, les électeurs de Cinq-Mars étaient appelés à remplacer leur maire révoqué lui aussi par M. le préfet.

« Le nom d'un conservateur avéré sortait de l'urne.

« Enfin, l'élection de Saint-Nicolas donne à notre parti une plus grande majorité que dans les scrutins précédents. »

#### LA RIXE MORTELLE D'ANGERS

Nous avons annoncé que Croizon, le soldat du 133<sup>e</sup> de ligne accusé du meurtre d'un cuirassier, à Angers, avait été incarcéré samedi dernier à la prison militaire de Tours.

Ce n'est qu'hier que Croizon est arrivé à Tours ; il attendra encore une quinzaine de jours avant de passer devant le conseil de guerre.

CHATELLERAULT. — Un jeune homme de 19 ans a été assassiné, dans la nuit de dimanche, à Thuré, près de Châtellerault. Il a reçu, à l'entrée des carrières de pierre, un coup de fusil tiré à bout portant. La balle a pénétré dans la tête. La mort a été instantanée.

La justice informe.

#### CENT VINGT KILOMÈTRES À L'HEURE

Des expériences de vitesse ont été faites la semaine dernière, sur le réseau du Nord. Un train dit *train-éclair*, composé d'une locomotive d'un système spécial et de douze wagons, a été lancé sur la ligne avec un chargement égal ou même plutôt supérieur à celui d'un express ordinaire.

Ce train, grâce au système de sa machine, a pu atteindre la vitesse invraisemblable de cent vingt kilomètres à l'heure. Il a fait le circuit de Paris à Calais, Calais à Lille, Lille à Paris. Dans cette dernière partie de son voyage, renouvelée trois fois en quelques jours, le train-éclair ne s'est arrêté qu'à Longueau, pour faire de l'eau. Il a effectué en deux heures et demie environ, arrêts compris, les deux cent cinquante kilomètres qui séparent Lille de Paris.

C'est, croyons-nous, une des plus grandes vitesses, sinon la plus grande, qui ait jamais été obtenue.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande...	1 fr. 50 le litre.
Montpellier...	1 fr. 75 —
Armagnac...	2 fr. —

Verre compris.

Remandez

**LE PARFAIT GUIGNOLET**  
2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU. TODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

## VENTE

SUR LICITATION  
Le DIMANCHE 3 AOUT 1890, à midi et demi, en la Mairie de Brain-sur-Allonnes,

### PROPRIÉTÉ De la Varenne

Sise commune de Brain-sur-Allonnes, Dépendant de la succession de M. et M<sup>me</sup> SEGRIS,

COMPRENANT :

Petit Château au milieu d'un parc; Ferme, Terres, Prés et Vignes, d'une contenance non garantie de huit hectares vingt-trois ares quatre-vingt-neuf centiares.

Mise à prix: vingt mille francs, ci... 20,000

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> F. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Pour insertion sommaire,

Saumur, le 29 juillet 1890.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

### A Louer présentement

43, rue Nationale,

## MAGASIN

Arrière-Magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage  
CAVE ET GRENIER

### A Vendre ou à Louer

POUR NOËL PROCHAIN

## UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Lévéés.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

Placement à 4 0/0 en immeubles

### A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE FERME

De 69 hectares

Située près Montmorillon (Vienne)

Revenu net : 4,750 fr. Bail ayant commencé en 1883 et finissant en 1898.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (596)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LA BELLE

### Propriété de Villeneuve

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAYEAU, expert à Bagneux, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

### CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Les DIMANCHES 3, 10 et 17 août 1890, à une heure de l'après-midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M<sup>me</sup> de CHEVIGNÉ.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de salle à manger, chaises, fauteuils, tables, armoires, pendules, salon complet composé de fauteuils, canapé, lit, glaces, rideaux, harmonium, tapis, une excellente literie comprenant une dizaine de lits, linge, nappes, draps, lustres, lampes, secrétaires, flambeaux, tableaux et peintures, notamment des antiquités en panneaux et peintures, orangers, citronniers, lauriers, charrettes, charrues, bancs de jardin et outils, et autres objets de toute nature.

On pourra visiter avant le jour de la vente.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

### A louer à Reims

EN TOTALITÉ OU PARTIE

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

## Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

### IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(35<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		11 57			2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40		11 40
Saintes		6 24	11 52		6 22	7 53	2 22		2 22
Bordeaux		9 52	4 18		9	11 13	4 54		4 54

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34		3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39		3 16	5 43		11 7	11 53
Vivry	8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45			3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 34	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

#### SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 34	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

#### POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. soir	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

#### ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

### LIGNE D'ORLÉANS

#### NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Métré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52	6 23	6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 41	6 41	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 21
— dt	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 5	6 13	7 39	10 50